



Enfant de 6 ans tapé par la maitresse dans une école privée

Par **Jujus33**, le **01/10/2017** à **06:51**

Bonjour,rrnrJ'ai des jumeaux de 6 ans qui sont en classe de CP dans une école privée sous contrat de l'Education Nationale. La maîtresse a commencé à taper un de mes garçons (petite tape derrière la tête) car il refusait d'écrire. Puis, le lendemain, mon garçon s'est opposé à elle et elle a perdu ses nerfs, le soulevant brutalement pour l'asseoir de force sur une chaise en lui administrant une petite claque. Mon fils a explosé en sanglot et c'est à ce moment là qu'elle l'a lâché et s'est rendue compte de son erreur. Toute la classe s'est mis à rire. La maîtresse est aussitôt partie chez la directrice. Ils m'ont donné rdv une semaine plus tard. Je suis allée accompagnée de ma soeur au rdv pour avoir des explications mais la directrice a refusé l'entrée à ma soeur. La directrice ne veut pas entendre parler du mot taper car mon fils n'a pas de traces et que le geste de la maîtresse ne peut pas être considéré comme tel car c'est la première fois, en 25 ans, que cela lui arrive et que le geste, d'après elle, n'avait pas été violent. Mon fils va pas bien depuis. Cauchemars tristesse et énervement. Bien entendu, il met le bazar en classe et me répète que la maîtresse est méchante. Il semble que ce soit la faute de mon garçon car il se refuse d'obéir et maintenant c'est pire. Que dois je faire ? Merci pour vos conseils.rnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2017** à **07:22**

Bonjour,rrnrSi vous voulez que votre fils s'améliore, il faut luyi expliquer que :rn- l'école est faite pour apprendre, pas pour amuser la galerie car il perturbe aussi toute sa classe,rn- qu'à chaque fois qu'il sera puni, vous le priverez de télé, de ceci ou de cela (quelque chose auquel il tient ou qu'il veut faire) et que vous soutiendrez désormais la maîtresse, pas lui,rn- que dans

la vie, on ne fait pas toujours ce qu'on veut.rnrnEn effet, il est important que des barrières soit mises, qu'il doit savoir qu'il n'a pas le droit de les franchir et que les adultes (maîtresse, directrice, parents) sont là pour y veiller et pour l'aider dans ce sens.rnrnPar contre, ne pas hésiter à le féliciter à chaque fois qu'il fait quelque chose de bien, qu'il rapporte de bonnes notes ou que vous avez de bon échos sur son comportement en classe.rnrnComment cela se passe avec son père ?rnrnSon jumeau est dans la même classe ? comment ça se passe avec lui ?rnrnEn ce qui concerne la directrice, elle était parfaitement en droit de refuser l'entrée de votre soeur dans l'école, votre soeur n'a pas autorité parentale sur votre fils, ce problème ne la concerne pas et faire venir votre soeur est prouver aux enseignants que vous n'êtes pas capable de gérer, seule, le comportement de votre fils. Il y a donc un vrai problème.rnrnPour l'attitude de l'enseignante, elle a pêté un câble, c'est sûr, mais si un des élèves de sa classe a un tel comportement, il risque d'entraîner ses camarades et cela deviendra rapidement ingérable. La direction de l'école pourra alors prononcer l'exclusion de votre fils et vous n'aurez que la ressource de le mettre dans le Public or, si vous avez fait le choix de l'enseignement privé, ce n'est certainement pas par hasard, non ?

Par **jos38**, le **01/10/2017** à **08:48**

bonjour. d'accord avec tuisse. pour avoir été assistante maternelle pendant plus de 30 ans, je me permets de vous conseiller de vous faire aider par un psychologue pour enfants. il est clair que votre fils a un mal-être qui peut être dû à beaucoup de choses (problème familial, deuil, problème professionnel des parents, etc, choses qu'il ne comprend pas -normal à son âge- et qui le perturbent. ce n'est pas l'attitude de sa maîtresse qui entraîne les cauchemars et la tristesse, cela n'a été que le déclencheur

Par **morobar**, le **01/10/2017** à **08:55**

Bonjour,rnCeci dit, les châtiments corporels sur les enfants sont interdits même aux parents.rnCertes cela démange parfois d'assener un bon coup de pied au derrière, malheureusement il faut ruser pour le légaliser.rnOrganiser par exemple une partie de football avec le destinataire. rnDans le cas exposé il faut simplement rappeler à l'institutrice d'avoir à conserver ses nerfs, excuser si possible le comportement de l'enfant et éviter de braquer l'école par une procédure jusqu'aboutiste si on tient à conserver l'affectation du gamin.